

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 26 MAI 2020 à 19H30

Élection du Maire et des Adjointes

Dates prochains conseils municipaux :

vendredi 5 juin / mardi 16 juin / mardi 23 juin DOB/ mardi 30 juin vote du budget

Horaires : 19h30

Le présent conseil municipal se déroule à huis clos sous préconisation de Madame la Préfète.

1) Installation des conseillers municipaux : La séance est ouverte par M. MANUBY

- Appel des conseillers municipaux sous la présidence du Maire :

Tous les conseillers municipaux élus le dimanche 15 mars 2020 sont présents :

MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ROSSIGNOL Alexis, COURTADON Hélène, ANTUNES Fernand, FERREIRA Raquel, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MASSON René, THAUVIN Isabelle, MOREAUX Jacques, EL MANDILI Amal, BRUNET David, BUFFARD Frédérique, JOUBERTON Philippe, BOSQUET Laurence, BERNARDIN Ludovic, FALKENAU Carole, MEUNIER Thierry.

M. le Maire déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

- Désignation du secrétaire : Le Conseiller municipal le plus jeune est désigné secrétaire de séance : M. Alexis ROSSIGNOL

2) Election du Maire

- Présidence de l'Assemblée : le conseiller municipal le plus âgé préside la séance :
M. René MASSON
Le quorum est vérifié.
Les articles du Code Général des Collectivités territoriales sont lus par M. René MASSON.
- Constitution du bureau : Désignation de 2 assesseurs M. David BRUNET et Mme Laurence BOSQUET

M. Didier MANUBY se présente comme candidat au poste de maire de la commune des Ancizes-Comps.

- Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller dans l'ordre de la liste des élections municipales est appelé pour voter.

- Dépouillement des résultats :

Votants : 19

Voix pour Didier MANUBY : 18

Vote blanc : 1

- Proclamation de l'élection du Maire et installation : Monsieur Didier MANUBY est élu maire de la commune des Ancizes-Comps.

- Déclaration du Maire :

M. le Maire remercie son nouveau conseil pour la confiance qu'il lui a accordée.

Il adresse sa reconnaissance aux élus du conseil municipal précédent pour le travail accompli.

M. Didier Manuby revient sur la période perturbée que nous avons vécue et que nous continuons de vivre. Il souligne le travail et l'implication de l'équipe municipale notamment pour la distribution des masques.

Monsieur le Maire souhaite développer l'exécutif pour un meilleur fonctionnement avec des délégations communales.

Il attire l'attention des nouveaux membres sur le long chemin et la patience à avoir pour mener à bien les projets.

Il fait un point sur les finalisations des projets en cours : station d'épuration, nouvel EHPAD...
Retour sur le programme établi par l'équipe.

3) Élection des adjoints

- Présidence du Maire : M. Didier MANUBY préside l'élection des adjoints.
- Élection des Adjoints :

- Fixation du nombre d'adjoints :

M. Didier Manuby souhaite nommer à ses côtés 4 adjoints. Il souhaite élargir les commissions par 4 délégués communaux qui seront nommés par le Maire, sans soumettre de liste en conseil.

Pour 4 adjoints : 19

Contre 4 adjoints : 0

- Dépôt d'une liste de candidat :

Liste proposée par Didier MANUBY (dans l'ordre) :

1^{ère} adjointe: Isabelle MÈGE

2^{ème} adjoint: Fernand ANTUNES

3^{ème} adjointe: Hélène COURTADON

4^{ème} adjoint: René MASSON

Aucune autre liste d'adjoints n'est présentée.

- Election au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage.

- Appel des conseillers municipaux par ordre de la liste présentée pour voter.

- Dépouillement des résultats :

Votants : 19

Voix pour liste entière : 18

Vote blanc : 1

- Election de la liste menée par Mme Isabelle MEGE.

4) Lecture par le Maire de la Charte de l'Elu local

5) Etablissement des procès-verbaux

Signature du président de séance, du secrétaire, du Maire élu et des deux assesseurs

La séance est levée à 20h30